

COMMUNE DE SCHOENAU

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2020

Sous la présidence de M BUTSCHA Michel

Présents : BUTSCHA Michel, NAAS Laurent, CHAPOT Philippe, WIEDEMANN Patricia, GUTMANN Séverine, HUCK Cindy, KOEBEL Florence, KUHN Matthieu, LEONHART Jean-Pierre, SCHMITT Anne, SCHMITT Roland, TOUSCH Jean-Jacques, WEIBEL Laetitia, WEIBEL Rémy, ZIMMERER Philippe.

Absent(s) excusé(s) : Aucun.

1) **Approbation de la séance du 29 octobre 2020**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 octobre.

2) **Présentation de l'esquisse pour la rénovation de la maison communale**

Le maire présente aux conseillers municipaux l'esquisse réalisée par l'architecte pour la rénovation de la maison communale. Pour rappel, la commune avait demandé à l'architecte, le cabinet BADER, de modifier l'aménagement intérieur de la maison afin de créer un établissement recevant du public (ERP). Cet ERP sera un bâtiment communal dédié à la jeunesse, il est prévu d'installer l'association Chapi Chapo et la bibliothèque actuellement situées dans le bâtiment de l'ancienne poste. Il pourra également accueillir les activités du RAI et d'autres organismes en lien avec la jeunesse. Le jardin de la maison pourra être utilisé par ces associations pour des activités extérieures.

Trois pièces seront créées d'une surface de 14, 23 et 34 m² en plus de la tisanerie, du cellier et de la salle des bains qui seront implantées au centre de la maison pour des raisons d'accessibilité. Par ailleurs, deux ouvertures seront créées sur la façade ouest et la terrasse sera agrandie et bordera la maison sur la façade sud et ouest.

3) **Discussions autour des orientations touristiques de la commune**

Le maire présente aux conseillers municipaux les atouts touristiques de la commune qu'il souhaite développer avec l'ensemble de l'équipe municipale lors de ce mandat. En effet, l'histoire du village liée au Rhin et à l'eau, la proximité avec l'Allemagne, la nature environnante, la présence d'un axe « vert » nord-sud (digue Tulla), le camping et le lac, propriétés de la commune, sont autant d'atouts à valoriser.

Le développement du tourisme vert dans la commune peut s'articuler autour de trois axes structurants :

- Le développement des pistes cyclables : aménagement de la digue des hautes eaux Tulla, mise en valeur des éléments historiques et création d'un parcours pour piétons et cyclistes dans la continuité de la rue de Canal et en forêt derrière le stade
- La restructuration du camping de Schoenau, un atout du village à mettre en valeur

- Le développement de liens avec les autres lieux touristiques existants et futurs à proximité de Schoenau. Des échanges et un partenariat avec la commune de Weisweil sont également prévus dans ce cadre.

Plusieurs points à améliorer sont identifiés sur lesquels l'équipe municipale sera amenée à travailler : le manque de commerces de proximité, la visibilité restreinte du village (absence de site internet), la recherche d'appui politique, l'absence de pistes cyclables isolant ainsi le village des infrastructures existantes au niveau de la CCRM et les investissements à réaliser.

Pour remédier à ces différents points, des actions sont déjà en cours :

La commission communication travaille actuellement à la mise en place du futur site internet. L'installation d'un petit commerce offrant différents services (épicerie, dépôt de pain, relais colis...) est à étudier.

Le projet d'un tourisme vert a été présenté à l'office du tourisme du Grand Ried, qui porte beaucoup d'intérêt aux atouts et à la position de Schoenau.

Concernant les pistes cyclables, la commune réalisera les travaux pour continuer la piste cyclable de la salle des fêtes vers le Rhin dès l'année prochaine. Par ailleurs, la digue Tulla sera aménagée sur l'ensemble du ban communal.

4) Point sur les travaux de la commission communication

Laurent Naas indique que la commission communication s'est réunie le 17 novembre pour avancer sur la construction du site internet et sur l'identité visuelle de la commune. La commission a étudié différents sites internet de communes aux alentours et de communes bordant le Rhin pour en identifier les atouts et les points à améliorer dans la perspective de la création du futur site.

La réunion a également été l'occasion de présenter les différentes propositions de logos réalisées par la graphiste. Ces logos présentés au conseil municipal, ont été appréciés par le conseil municipal, avec quelques points d'amélioration.

Laurent Naas indique qu'il demandera au graphiste de prendre en compte les remarques du conseil dans la prochaine proposition. La prochaine réunion de la commission communication se réunira le mardi 1^{er} décembre lors de laquelle les dernières moutures du logo seront présentées.

Le conseil municipal se positionnera sur le logo définitif lors de la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le mardi 15 décembre.

5) Renouvellement des contrats d'assurance

Les contrats d'assurance de la commune arrivant à échéance au 31 décembre 2020, la commune a consulté deux assureurs pour la remise d'une offre.

La commune a contacté le prestataire actuel qui est un cabinet de courtier en assurance du nom de Draber-Neff dont les contrats d'assurances sont répartis entre Groupama et la MMA.

La CIADE (Caisse Intercommunale d'Assurance des Départements de l'Est), assureur spécialisé des collectivités territoriales, a également été consulté pour la remise d'une offre.

Après consultation et analyse des offres remises, le conseil municipal décide d'attribuer les contrats d'assurance à Draber-Neff pour un montant total annuel de 5977,30 € TTC. Ce montant inclut l'assurance multirisques de l'ensemble des bâtiments communaux, l'assurance de l'ensemble des véhicules (tracteur, Kangoo et tondeuse) et la protection juridique de la

commune, des élus et des agents. A noter que le bâtiment du club house, actuellement assuré chez Allianz pourra être intégré dans le contrat multirisque.

Au total, la renégociation des contrats assurances aura permis une économie annuelle d'environ 1000 €/an tout en gardant le même niveau de couverture.

6) Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L. 2125-1,
Vu le Code des Postes et des Communications Electroniques et notamment ses articles L. 45-9, L. 47, et R. 20-51 à R. 20-53,

Considérant que les opérateurs de communications électroniques bénéficient d'un droit de passage sur le domaine public routier et dans les réseaux publics relevant du domaine public routier et non routier, à l'exception des réseaux et infrastructures de communications électroniques, dans la mesure où cette occupation n'est pas incompatible avec leur affectation ou avec les capacités disponibles.

Considérant que cette occupation donne lieu au versement de redevances aux gestionnaires ou propriétaires du domaine public occupé, dans le respect du principe d'égalité des opérateurs. Ces redevances sont raisonnables et proportionnées à l'usage du domaine.

Considérant que le montant de ces redevances tient compte de la durée de l'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire l'occupant.

Il est proposé au conseil municipal de fixer au tarif plafond prévu par les dispositions du Code des Postes et des Communications Electroniques le tarif des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, que :

Article 1 : Pour la redevance annuelle d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, est appliqué le tarif plafond prévu par l'article R. 20-52 du Code des Postes et Communications Electroniques, à savoir pour l'année 2020 :

	Tarifs		
	Aérien/km	Souterrain/k m de fourreau	Emprise au sol/m ²
Décret 2005-1676	40 €	30 €	20 €
Actualisation 2020	55,54 €	41,66 €	27,77 €

Article 2 : Ces tarifs sont applicables aux installations nouvelles comme aux installations existantes ayant fait l'objet d'autorisations antérieures, pour ces dernières, les nouveaux tarifs sont notifiés aux permissionnaires.

Article 3 : Pour les occupations débutant en cours d'année, les redevances seront déterminées au prorata temporis, selon le principe suivant : le paiement des redevances est intégralement dû au titre du mois pour toute occupation constatée au 1er de chaque mois.

Article 4 : Le paiement des redevances doit intervenir dès la première réquisition de l'administration qui se matérialise par l'établissement d'un titre de recette annuel.

Article 5 : Pour la période 2016-2020, le montant des redevances est fixé comme suit :

2016	532,47 €
2017	496,80 €
2018	512,90 €
2019	531,81 €
2020	543,96 €
Total période 2016-2020	2 617,94 €

Article 6 : Pour les années suivantes, les redevances seront déterminées sur les mêmes bases précitées avec application des tarifs plafond fixé par l'article R. 20-52 du code des postes et communications électroniques, et révisés comme défini à l'article R.20-53 du Code des postes et des communications électroniques.

Article 7 : Il est donné l'autorisation au Maire, sur ces bases, de mettre en recouvrement les créances et de signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Article 8 : Les recettes correspondantes seront imputées à l'article 70323.

7) Présentation du programme des travaux et du plan de coupe de l'ONF pour 2021

Philippe Chapot présente le programme des travaux et l'état des coupes prévus en 2021 par l'Office National des Forêts qui gère la forêt communale.

Les travaux prévus pour 2021 sont des coupes dans la partie sud de la forêt, qui feront l'objet d'une vente aux enchères, des travaux de délianage, de dégagement et l'enlèvement d'une clôture au nord, près de la station d'épuration.

Les travaux de dégagement permettront notamment de créer le chemin d'accès dans la forêt derrière le stade, pour les piétons et cyclistes. Le circuit fera une boucle en rejoignant la Digue Tulla par la petite digue transversale.

Pour 2021, les recettes nettes prévisionnelles s'élèvent à 1936 € et les dépenses prévisionnelles d'entretien de la forêt sont de 12 020 €. Le maire ajoute que la forêt est un bien communal qu'il est nécessaire d'entretenir, comme tout autre bien, ce qui explique le montant des dépenses.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le programme des travaux et le plan de coupes pour l'année 2021.

8) Préparation de la distribution des cadeaux pour les aînés

Patricia Wiedemann propose de réaliser la distribution des cadeaux pour les aînés le samedi 19 décembre. La distribution se fera par binôme qui seront créés lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

9) Dépôt sauvage de déchets dans la nature

Le maire informe qu'un dépôt sauvage de déchets a été constaté le long de la Digue Tulla. Ce dépôt a été signalé à la gendarmerie de Marckolsheim. Le maire rappelle que ces actes constituent une infraction pénale sanctionnée par le code pénal. Les contrevenants s'exposent à des poursuites judiciaires et au paiement d'une amende.

10) Divers et communiqués

• Achat d'un copieur pour l'école

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, il a été évoqué la reprise de l'ancien modèle. Les entreprises consultées ne reprennent pas l'ancien modèle ou pour une somme modique. Il est donc prévu de donner le copieur à une association ou de le vendre.

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise Reproland pour un montant de 2990 € HT en raison, notamment, de la proximité de son service technique.

• Sapins de Noël

Patricia Wiedemann informe les conseillers que la commune a fait l'achat de 15 sapins de Noël qui seront répartis et installés dans les rues du village. Patricia Wiedemann propose que chaque sapin soit parrainé par un conseiller municipal et soit décoré par les enfants et habitants du quartier. Les conseillers municipaux désignés prendront contact avec les habitants du quartier pour les informer de cette démarche.

• Point sur l'audit énergétique de l'école

Le maire informe le conseil que le bureau d'études Imaée a rendu l'audit énergétique pour le bâtiment de l'école. Cet audit fait un état des lieux des caractéristiques énergétiques du bâtiment. L'audit présente également les différents bouquets de travaux réalisables et les subventions mobilisables par tranche de travaux, dans le cadre du plan régional Climaxion.

Trois bouquets de travaux sont préconisés et peuvent être réalisés par tranche (chiffrage hors subventions) :

- Le premier pack qui comprend notamment le remplacement des menuiseries est estimé à 178 200 € TTC
- Le deuxième pack qui comprend le remplacement des menuiseries, la création d'une ventilation simple flux, l'isolation des rampants et de la façade par l'extérieur est estimée à 417 700 € TTC
- Le troisième bouquet qui comprend les mêmes travaux avec le respect d'une norme environnementale supérieure, la création d'une ventilation double flux et de balcons autoportés est estimé à 508 200 € TTC

Le maire propose de réaliser le premier de bouquet de travaux à court terme (2021 ou 2022), ce qui permettra aux usagers de l'école ainsi qu'aux locataires de gagner en confort et de préserver le bâtiment. Cela permettra également de faire baisser la consommation d'énergie (fioul).

- **Tondeuse Grillo**

Le maire informe le conseil que la tondeuse commandée chez Haag a été livrée ce jour. Elle sera à disposition de l'employé communal et d'une liste restreinte de membres de l'association sportive pour effectuer l'entretien des terrains de foot et des espaces publics de la commune.

- **Réunion du conseil municipal**

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 15 décembre 2020.

Michel BUTSCHA
Le Maire